



Cahier des charges

Diffuser une formation Pyramide

1	Les orientations générales de la Formation à distance sur le Réseau Pyramide.....	2
2	Les bases du Réseau Pyramide	2
2.1	Les fondements du Réseau	2
2.2	Pourquoi diffuser un contenu de formation sur le Réseau Pyramide	3
2.3	Les situations pédagogiques	3
2.3.1	Le cours interactif à distance (ou téléprésentation)	3
2.3.2	La visioconférence.....	3
2.3.3	Le tutorat et l'autoformation tutorée	3
2.3.4	L'autoformation simple.....	4
2.3.5	Le regroupement.....	4
2.4	Un outil d'aménagement du territoire à la disposition des organismes de formation	4
2.5	Un esprit partenarial.....	4
3	Préparation de l'action de formation	5
3.1	Répondre à la consultation	5
3.2	Concernant les responsables pédagogiques.....	5
3.2.1	Finalisation de la maquette pédagogique de la formation.....	5
3.2.2	Validation du planning de formation.....	5
3.2.3	Dossiers de candidature	6
3.2.4	Report de date de démarrage de formation	6
3.2.5	Élaboration des supports constituant les valises pédagogiques	6
3.2.6	Intégration des logiciels spécifiques.....	6
3.3	Concernant les formateurs.....	7
3.3.1	La formation de formateurs.....	7
3.3.2	Intégration des ressources.....	7
3.3.3	Lieu de diffusion des formations	8
4	Recrutement des stagiaires	8
4.1	Le plan de communication	8
4.2	Accueil et Information.....	8
4.3	Enregistrement des candidats sur la plate-forme	8
4.4	Pré-inscription des stagiaires sur la plate-forme.....	9
4.5	Validation par la Région	10
4.6	Inscription des stagiaires à la formation.....	10
4.7	Procédure administrative	10
5	Réalisation de l'action de formation	11
5.1	Au démarrage de l'action	11
5.1.1	Présentiel ou regroupement.....	11
5.1.2	Préformation	11
5.2	Au cours de l'action	11
5.2.1	La Téléprésentation	11
5.2.2	La Visioconférence	11
5.2.3	Le Tutorat	12
5.2.4	L'autoformation tutorée.....	12
5.2.5	L'autoformation simple.....	12
5.2.6	Attestations de présence	12

1 Les orientations générales de la Formation à distance sur le Réseau Pyramide

Une Formation Ouverte et A Distance est un dispositif organisé, finalisé, reconnu comme tel par les acteurs, qui prend en compte la singularité des personnes dans leurs dimensions individuelle et collective et repose sur des situations d'apprentissage complémentaires et plurielles en termes de temps, de lieux, de médiations pédagogiques humaines et technologiques, et de ressources¹.

Souhaitant répondre aux difficultés d'accès à la formation liées à la distance, dans une perspective d'aménagement du territoire, la Région souhaite compléter l'offre de formation professionnelle "présentielle" par une offre ciblée de formation utilisant des méthodes et des techniques innovantes mises au service de la pédagogie. Elle souhaite que le maximum d'organismes de formation de Midi-Pyrénées s'initie aux techniques de la production de formation à distance et à la mise en oeuvre de formations professionnelles mêlant présentiel et distance.

Avec le Réseau Pyramide, la Région souhaite également mettre l'accent sur la nécessaire qualité de la formation à distance dans toutes les dimensions pédagogiques proposées, persuadée que c'est l'ensemble de ses situations qui donnent un bon résultat pédagogique.

De plus, des critères importants doivent être respectés pour une mise en place d'un dispositif de dimension régionale de qualité. Le critère d'une offre garantissant un recrutement à dimension régionale, mentionné dans les orientations du Programme Régional de Formation Professionnelle, se traduit par des conditions d'ouverture de la formation. Au niveau régional, des conditions d'ouverture sont requises sur le nombre de sites minimum à ouvrir par formation, notamment en dehors de l'agglomération toulousaine. Au niveau de chaque site, un nombre minimum et maximum de stagiaires par site est requis par formation.

Par ailleurs, il apparaît évident que la qualité du service rendu est d'autant meilleure que la collaboration entre les offreurs de formation, les sites Pyramide et l'équipe centrale Pyramide est effective.

Enfin, il est important de souligner que le choix et le succès d'une formation à distance sur Pyramide dépend aussi de la qualité de la communication effectuée par l'organisme de formation sur sa formation, auprès des stagiaires mais aussi auprès des sites Pyramide.

2 Les bases du Réseau Pyramide

2.1 Les fondements du Réseau

Parce que **l'accès à la formation professionnelle est étroitement lié à l'aménagement du territoire**, la conception du Réseau s'articule autour de trois notions fondamentales que sont :

La proximité :

- Les Sites Pyramide sont répartis sur l'ensemble de Midi-Pyrénées,
- Tout contenu de formation peut indifféremment être diffusé ou reçu depuis l'un de ces Sites,
- Un organisme de formation local peut devenir concepteur et émetteur d'actions de formation à distance.

L'égalité d'accès :

- Le dispositif technique est identique sur tous les Sites,
- Les moyens de communication, les équipements informatiques et les logiciels spécifiques à la formation à distance sont disponibles sur chaque Site, afin d'offrir à tous la même qualité d'accès à la formation.

La qualité:

- Les TIC sont mises au service de la formation au travers de situations pédagogiques spécifiquement créées pour répondre aux besoins des stagiaires et des formateurs,
- L'insertion des stagiaires dans un petit groupe au niveau local et dans une classe virtuelle au niveau régional évite l'isolement et l'abandon,
- La relation personnelle formateur/stagiaire est privilégiée.

¹ Définition extraite de la Conférence de consensus du collectif de Chasseneuil

2.2 Pourquoi diffuser un contenu de formation sur le Réseau Pyramide

Parce que le Réseau vous permet :

- d'adhérer au dispositif régional de formation à distance et à son organisation,
- de bénéficier du soutien d'une équipe pluridisciplinaire pour vous aider à réaliser vos projets,
- d'atteindre un public réparti sur l'ensemble de Midi-Pyrénées,
- d'ouvrir une formation qui ne pourrait avoir lieu en présentiel (absence de lieu d'accueil, nombre insuffisant de stagiaires, frais de déplacement).

Parce que le Réseau permet à vos stagiaires :

- de suivre une formation professionnelle près de chez eux,
- de bénéficier d'un lieu de regroupement,
- d'être accueillis, aidés et accompagnés par l'animateur du Site Pyramide,
- de disposer de tous les outils de communication nécessaires à leur formation,
- de recevoir et partager les ressources pédagogiques mises à leur disposition,
- d'être en relation avec les formateurs pendant toute la durée de leur formation.

2.3 Les situations pédagogiques

La spécificité du Réseau Pyramide repose sur :

- **l'alternance des séquences de cours collectif à distance et de tutorat individualisé,**
- **l'articulation des séances de travail synchrones et asynchrones,**

A chaque mode de travail correspond un ou plusieurs outils de communication.

- **Temps synchrone** : Stagiaires et formateurs sont réunis en même temps mais sur des lieux distants. Ils travaillent ensemble.
- **Temps asynchrone** : Le formateur n'est pas présent pendant le temps de travail du stagiaire. Il s'agit d'un temps de formation durant lequel le stagiaire dispose d'un programme défini par le formateur. Ce dernier suit le stagiaire en temps différé et individualise les contenus de formation (corrections individuelles, production de nouveaux contenus adaptés au stagiaire, contributions aux forums, etc.)

2.3.1 Le cours interactif à distance (ou téléprésentation)

Il conjugue deux outils de communication :

- La conférence téléphonique permet une libre expression entre les stagiaires et leur formateur.
- Le cours interactif à distance diffuse simultanément, sur chaque Site, les diapositives de cours conçues et animées par le formateur.

Les stagiaires de chaque site se regroupent autour d'un grand écran pour participer au cours collectif.

D'une durée moyenne d'une heure, la téléprésentation permet notamment des apports théoriques.

2.3.2 La visioconférence

Visuelle et interactive, une séance de visioconférence permet de réunir les participants autour d'un travail commun. Elle met en présence l'ensemble des groupes de stagiaires et leurs formateurs.

La visioconférence est soit utilisée pour dispenser un cours, soit pour organiser des conférences, des débats ou des séances d'information, des jeux de rôles.

2.3.3 Le tutorat et l'autoformation tutorée

La mise en pratique de ces deux situations se fait au travers des différentes fonctionnalités de la plate-Forme Régionale de Téléformation.

Ces deux situations pédagogiques amènent chaque stagiaire à nouer une relation personnelle avec son formateur.

C'est une séance de travail individuel facilité par la libre utilisation, par le formateur comme par le stagiaire, d'une palette d'outils mise à sa disposition :

- **Le partage d'application** : le formateur visualise et prend en main l'écran du stagiaire. Il peut diffuser son écran sur l'écran de un ou plusieurs stagiaires sélectionnés.
- **La conférence en ligne** : outil de collaboration synchrone à plusieurs permettant une communication audio (voix IP), des présentations de données à distance (ex diaporama), ou bien des partages d'applications (ex : démonstration de logiciels). Les stagiaires, peuvent communiquer discuter entre eux à l'aide de casques-micros reliés à leurs ordinateurs.
- **La discussion** (chat) : une fenêtre commune d'écriture aide à résoudre rapidement une difficulté. La discussion peut être soit collective, soit privée (la discussion se fait entre deux personnes choisies).

- **La messagerie** : essentiellement utilisée pour transmettre des fichiers et personnaliser le cursus.
- **Les forums** : espaces d'échanges permanent où tous les participants (formateurs/stagiaires) peuvent contribuer.
- Sans oublier le **téléphone**, le **fax**...

Le **tutorat**, d'une durée de deux heures en général, a lieu obligatoirement sur Site Pyramide.

Une séance **d'autoformation tutorée** peut se dérouler sur le site ou au domicile du stagiaire, pourvu que le stagiaire dispose d'un PC et d'une connexion Internet.

Celui ci a le choix de se rendre ou pas sur le site pour suivre cette séance d'autoformation tutorée.

2.3.4 L'autoformation simple

L'autoformation simple est un temps d'apprentissage individualisé. Les stagiaires ont accès à des contenus de formation via la plate-forme et sont en relation asynchrone avec leurs formateurs par mail ou forum.

Le formateur accompagne les stagiaires tout au long de la période d'autoformation simple – souvent située entre deux temps de formation synchrones – et personnalise les contenus de formation pour chacun.

L'autoformation simple peut se dérouler sur le Site Pyramide sous réserve que le stagiaire prenne rendez-vous avec l'animateur du site.

2.3.5 Le regroupement

Le regroupement vient en complément des situations pédagogiques. Il permet aux formateurs de rencontrer leurs stagiaires et d'effectuer des travaux pratiques qui ne peuvent l'être à distance. La fréquence des regroupements est définie avec chaque formateur, et dépend, avant tout, du contenu de la formation et du niveau du public.

2.4 Un outil d'aménagement du territoire à la disposition des organismes de formation

Le Réseau Régional de Formation à Distance Pyramide, dans le cadre du Programme Régional de Formation Professionnelle, est un outil à double vocation :

- En premier lieu, la constitution de groupes de stagiaires à l'échelon régional favorise **l'accès à la même formation pour tous les territoires**. Dans ce but, 14 Sites Pyramide², à la fois émetteurs et récepteurs de formation, sont ouverts au public et aux organismes de formation.
- En second lieu s'ouvre une **opportunité de développement pour les organismes de formation souhaitant s'orienter vers la formation ouverte et à distance**. Un environnement technique et humain les accompagne de la naissance de leur projet, jusqu'au terme de sa mise en œuvre.

Il faut aussi réaffirmer l'importance de la diversité des formations diffusées, tant par leur durée que par leur contenu diplômant ou qualifiant. Ces formations s'adressent à tout type de public, à condition qu'il soit dans une démarche d'insertion professionnelle (demandeurs d'emploi) ou d'augmentation de ses compétences (promotion sociale).

De plus, réalisant les potentialités croissantes de FOAD³ comme processus d'apprentissage souple, et démultiplicateur de la formation en simultanée sur tous les Sites du territoire, **la Région examine attentivement toutes les propositions faites par un organisme de formation**.

Ainsi, chaque proposition libre est étudiée dans le cadre GFE⁴ auquel elle se réfère.

2.5 Un esprit partenarial

Pyramide s'appuie pour l'essentiel sur un réseau de Sites qui jouent un rôle déterminant dans le déroulement des actions. Disposant des équipements nécessaires, ils assurent également l'accueil et le suivi des stagiaires, et de ce fait sont des partenaires des organismes de formation.

Une action Pyramide doit toujours être développée dans un esprit partenarial, tant dans sa mise en place (communication, information) que dans son déroulement (suivi des stagiaires).

² Villes accueillant des Sites Pyramide : Albi, Auch, Cahors, Castres, Colomiers, Decazeville, Figeac, Labège, Millau, Montauban, Saint-Gaudens, Valence d'Agen, Vic-en-Bigorre.

³ Formation Ouverte et A Distance

⁴ Groupe Formation Emploi : nomenclature opérationnelle des spécialités de Formation Continue

Par ailleurs, l'organisme de formation est informé que Pyramide travaille également avec des Structures Partenaires du Réseau Régional des Points d'Accès Publics à la FOAD⁵ qui peuvent accueillir les stagiaires dans des situations déterminées (autoformation simple, autoformation tutorée).

Le réseau Pyramide collabore avec le Service Territorial (Bureaux territoriaux, Maisons Communes), pour une meilleure adéquation avec les besoins du territoire mais aussi pour la promotion de ce type de pédagogie.

3 Préparation de l'action de formation

La conception du projet de formation à distance nécessite :

- L'évaluation des capacités de l'organisme de formation à mettre en œuvre une formation à distance.
- L'appropriation par les formateurs des situations pédagogiques spécifiques à la distance, d'où la nécessité de participer à des séances de formation de formateurs.

La formation de formateur est **obligatoire** pour tout nouvel intervenant sur le Réseau Pyramide. Cette formation dure au minimum 1 journée. Pour les intervenants ponctuels (moins de 2 séquences de Tutorat/autoformation tutorée) la durée de la formation peut être réduite à une demi journée, et ce, de façon **exceptionnelle**.

- La conception de la maquette pédagogique (découpage de la formation en séances puis séquences de travail, étude de la répartition entre temps de formation synchrone et asynchrone...).

3.1 Répondre à la consultation

Toutes les modalités de réponse à la consultation sont détaillées sur le site de la Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (www.formation.midipyrenees.fr).

Pour l'aider à compléter le dossier de réponse, l'organisme de formation peut prendre contact avec le responsable pédagogique du Réseau Pyramide⁶.

Les objectifs de cet(s) entretien(s) sont :

- de sensibiliser l'organisme de formation aux modalités organisationnelles de la diffusion de formation via Pyramide.
- d'évaluer les compétences en FOAD⁴ de l'organisme de formation,
- d'étudier les modalités financières de l'action,
- d'élaborer la pré-maquette pédagogique,

3.2 Concernant les responsables pédagogiques

La Région Midi-Pyrénées accompagne les organismes de formation dans la mise en place de leurs actions diffusées sur le Réseau Pyramide.

Cet accompagnement concerne les points suivants :

3.2.1 Finalisation de la maquette pédagogique de la formation.

La maquette pédagogique établie lors de la réponse à la consultation peut être modifiée d'un commun accord entre les responsables pédagogiques de l'organisme de formation et du Réseau Pyramide.

3.2.2 Validation du planning de formation

Après l'élaboration de la maquette pédagogique, l'organisme de formation doit proposer un planning complet de la formation détaillant l'ensemble des séquences pédagogiques à la Région. .

La validation finale de ce planning est du ressort du responsable pédagogique du réseau Pyramide. La durée des séances d'autoformation simple ne doit pas dépasser 30% de la durée totale de la période en centre.

Suite à cette validation, l'intégralité du planning doit être saisi dans la plate-Forme **par l'organisme de formation au plus tard 15 jours avant le démarrage de la formation**. A défaut, la Région se réserve le droit de refuser le démarrage de la formation. Pour faciliter la diffusion de l'information par les animateurs auprès des futurs stagiaires, et pour permettre aux animateurs de gérer au plus tôt leur capacité d'accueil, il est recommandé de saisir le planning sur la plate-forme dès sa validation finale.

⁵ Voir l'Annuaire du Réseau Régional des Points d'Accès Publics à la FOAD

⁶ contact@reseau-pyramide.com

Toute modification de planning ne peut être acceptée par la Région qu'à titre exceptionnel. Dans ce cas, l'organisme de formation doit justifier sa décision. En cas d'accord, l'organisme de formation prévient immédiatement et personnellement tous les stagiaires et animateurs concernés. Les changements sont saisis, dans les mêmes délais, sur la plate-Forme.

Aucun changement ne peut être effectué au delà d'un délai maximum de 15 jours avant la diffusion de la séance et/ou séquence à modifier.

Pour chaque formation, l'organisme ne pourra programmer des congés en dehors des fermetures des sites Pyramide décidées par la Région.

3.2.3 Dossiers de candidature

Les dossiers de candidature sont au format électronique.

Ils sont remis au site central Pyramide afin d'être téléchargeables à partir de la plate-Forme et accessibles aux animateurs qui les remettent aux candidats potentiels.

3.2.4 Report de date de démarrage de formation

La fiche relative à l'action de formation devra être mise à jour sur le site du CARIFOREF dès la confirmation de l'accord de la Région.

3.2.5 Élaboration des supports constituant les valises pédagogiques

L'organisme de formation doit constituer et remettre aux stagiaires les valises pédagogiques contenant toutes les ressources nécessaires à leur formation.

La valise pédagogique peut contenir les éléments suivants :

- supports de cours,
 - Impression des ressources documentaires mises en ligne sur la plate-forme,
- et en options,
- CD-ROM,
 - livret du stagiaire,
 - planning de la formation
 - etc.

Cette valise pédagogique peut être remise soit dans son intégralité lors de la première séance de formation, soit distribuée au fur et à mesure de la formation.

Les stagiaires et les sites Pyramide n'ont pas à imprimer les supports de cours ni les ressources documentaires. Les impressions sur site sont réservées au travail et à la recherche personnelle des stagiaires, notamment les exercices individuels ou collectifs.

Si des envois sont nécessaires en cours de formation, les contenus peuvent être envoyés sur les Sites Pyramide et mis à la disposition des stagiaires au plus tard pour la séance référençant ces contenus. Ils doivent contenir autant d'exemplaires que de stagiaires concernés.

Chaque stagiaire doit émarger dès qu'il reçoit un élément constituant des valises.

3.2.6 Intégration des logiciels spécifiques

5 semaines avant le démarrage de la formation, l'organisme de formation doit envoyer au Site Central du Réseau Pyramide les logiciels qui seront à installer sur les postes informatiques des Sites Pyramide et la fiche technique correspondante (à demander au Réseau Pyramide).

Le Site Central teste et valide l'installation des logiciels puis en informe l'organisme et transmet la fiche technique aux Sites Pyramide concernés.

A l'issue de cette validation, et au plus tard **15 jours** avant le démarrage de l'action, l'organisme de formation envoie, à chaque Site Pyramide, les produits à installer et les licences correspondantes. Attention, le nombre de licences doit correspondre au nombre d'utilisateurs (stagiaires et formateurs), et ce, pour chaque site. A défaut, la Région se réserve le droit de refuser le démarrage de la formation.

3.3 Concernant les formateurs

La Région met à disposition de tous les organismes de formation conventionnés un service d'ingénierie pédagogique visant à accompagner les formateurs dans la création de leur contenu. La conception et la création des ressources pédagogiques développées pour les formations Pyramide restent sous l'entière responsabilité des formateurs.

3.3.1 La formation de formateurs

Les formateurs doivent être disponibles pour suivre les séances de formation organisées par le Réseau Pyramide, indispensables à la mise en place d'une action de formation à distance.

La durée de cette formation est, au minimum, de 1 journée pour des formateurs intervenant pour la première fois sur Pyramide. **Exceptionnellement**, pour des intervenants ponctuels (moins de 2 tutorats/autoformations tutorées), la durée de la formation peut être réduite à une demi journée.

Un plan de formation est organisé pour tous les formateurs avant la diffusion des formations.

Cette formation est composée de trois modules principaux :

- Généralités de la Formation à distance sur le Réseau Pyramide et les situations pédagogiques sur le Réseau Pyramide :
 - Avoir une vue d'ensemble du fonctionnement et de l'organisation du Réseau Pyramide
 - Comprendre ce qu'est une situation pédagogique sur le Réseau
 - S'approprier les différentes situations pédagogiques pour les adapter à ses pratiques pédagogiques en FOAD
- Les outils des cours interactifs à distance sur le Réseau Pyramide :
 - Identifier les différents outils techniques utilisables sur le Réseau Pyramide
 - Être en mesure de les utiliser à bon escient
- Les outils pédagogiques de la plate-forme du Réseau Pyramide :
 - Connaître les outils pédagogiques de la plate forme du Réseau Pyramide et les utiliser suivant vos pratiques pédagogiques

Le contenu de cette formation peut être adapté suivant les besoins des formateurs.

3.3.2 Intégration des ressources

A l'issue de la période de formation, le formateur est en mesure de créer puis d'intégrer ses ressources pédagogiques.

Deux types d'enregistrements doivent être effectués.

- **Sur Internet : la Téléprésentation**
Les fichiers Powerpoint ne doivent pas contenir de son, d'animation ou de vidéo.
- **Sur la plate-forme Régionale : le tutorat, l'autoformation tutorée, l'autoformation simple**
Pour intégrer les ressources sur la plate-forme Régionale, il suffit d'avoir accès à une connexion Internet. Ces ressources peuvent être enregistrées depuis n'importe quel poste connecté à Internet. L'enregistrement des ressources pédagogiques sur la plate-forme est réalisé en fonction du scénario pédagogique de chaque formateur.

3.3.3 Lieu de diffusion des formations

Les formateurs sont obligatoirement présents sur un site Pyramide pour les séances de visioconférence, et de téléprésentation. Pour les autres séances synchrones (tutorat, autoformation tutorée) l'utilisation des outils de conférence en ligne nécessite aussi leur présence sur site Pyramide.

4 Recrutement des stagiaires

4.1 Le plan de communication

L'organisme de formation :

- doit communiquer au travers de son ou ses réseaux habituels et vis-à-vis des entreprises,
- communique à tous les lieux d'accueil potentiels (Pyramide, BUREAU TERRITORIAL, SARAPP, Pole Emploi, etc..) toutes les informations nécessaires au recrutement du public (contenu, objectifs, etc.),
- organise des rencontres avec chacun des animateurs des Sites Pyramide concernés par l'offre de formation afin de leur donner toutes les informations nécessaires à l'accueil du public⁷. Ces échanges peuvent être effectués en face à face et/ou en visioconférence et/ou par téléphone.
- fournit au réseau Pyramide toutes les informations nécessaires pour la mise à jour de son portail Internet.

4.2 Accueil et Information

L'organisme de formation organise un accueil personnalisé des candidats pour leur apporter toute information non seulement sur la formation dispensée mais aussi sur les possibilités d'accès à la formation et sur ses objectifs.

Les objectifs pédagogiques et le programme de la formation sont communiqués par écrit au stagiaire dès la séance d'information. Dans le cadre d'un parcours de formation individualisé, ils sont contractualisés avec le stagiaire et réajustés si nécessaire.

Les modalités d'accès, les pré-requis et le processus de leur évaluation sont formalisés en amont de la formation, communiqués aux animateurs des Sites Pyramide, aux candidats et mis en œuvre.

4.3 Enregistrement des candidats sur la plate-forme

Rappel important : Le site référent pour un stagiaire doit être celui qui est le plus proche de son domicile ou de son lieu de vie

Les personnes intéressées par la formation doivent être enregistrées sur la plate-Forme par la personne qui le renseigne (l'organisme de formation concerné ou le Site Pyramide référent).

Pendant cette période d'enregistrement, la plate-Forme doit être mise à jour **en temps réel**.

Un système de mails automatiques permet aux responsables pédagogiques des formations et aux animateurs des sites d'accueil d'être informés aussitôt de l'évolution de ces enregistrements.

⁷ Cette recommandation doit être interprétée comme une exigence supplémentaire de qualité, spécifique à la formation à distance et qui vient s'ajouter aux exigences de la Charte Qualité du PRFP

Plusieurs cas sont envisageables :

Cas 1 : Le candidat se rend sur un site d'accueil :

- L'animateur lui présente les particularités de la formation à distance via Pyramide
- L'animateur lui remet le dossier de candidature (téléchargé à partir de la plate-forme) qu'il devra renvoyer à l'organisme de formation et la fiche d'information (téléchargée à partir du portail) sur la formation. Suivant les Organismes de Formation, ce dossier de candidature sert aussi de dossier d'inscription si le candidat est sélectionné.
- L'animateur l'enregistre sur la plate-forme et remet au candidat l'accusé de cet enregistrement
- Le responsable pédagogique reçoit automatiquement un mail l'informant de cet enregistrement et attend de recevoir le dossier de candidature du candidat .

Cas 2 : Le candidat contacte l'organisme de formation :

- Le responsable pédagogique l'informe sur la formation et les modalités pédagogiques de la formation
- Si le candidat convient aux premiers critères de sélection, le responsable pédagogique l'enregistre sur la plate-forme et lui demande d'aller sur son site référent pour retirer le dossier de candidature.
- L'animateur du site référent reçoit automatiquement un mail l'informant de cet enregistrement et attend la visite du stagiaire
- Lorsque le candidat se rend sur le site référent, l'animateur lui présente les particularités de la formation à distance via Pyramide
- L'animateur lui remet le dossier de candidature (téléchargé à partir de la plate-forme) qu'il devra renvoyer à l'organisme de formation, la fiche d'information (téléchargée à partir du portail) sur la formation et l'accusé de son enregistrement. Suivant les Organismes de Formation, ce dossier de candidature sert aussi de dossier d'inscription si le candidat est sélectionné.

4.4 Pré-inscription des stagiaires sur la plate-forme

Les modalités d'accès, les pré-requis et le processus de leur évaluation sont formalisés en amont de la formation, communiqués aux candidats et mis en oeuvre. Une phase de reformulation par les candidats pourrait être prévue afin de s'assurer de la bonne compréhension du dispositif et des différentes étapes.

Seuls les organismes de formation ont la possibilité de pré-inscrire.

Dès que le responsable pédagogique reçoit un dossier de candidature, il en accuse réception auprès du candidat et change le statut du candidat enregistré en stagiaire préinscrit.

Cette procédure va permettre à tous de savoir si le dossier du candidat est en cours d'instruction ou non.

Après avoir instruit le dossier et effectué l'entretien individuel avec le stagiaire, le responsable pédagogique de l'organisme de formation doit :

- Laisser le stagiaire dans la liste des pré-inscrits de la plate-forme si son niveau lui permet de suivre la formation
- Basculer le stagiaire dans la liste des enregistrés de la plate-forme si son niveau ne lui permet pas de suivre la formation et en informer le candidat.

Attention : tous les stagiaires susceptibles de suivre la formation doivent figurer dans la liste des pré-inscrits.

Un système de mails automatiques permet aux Sites d'accueil d'être informés en temps réel de l'évolution de ces pré-inscriptions.

4.5 Validation par la Région

En parallèle des actions décrites ci-dessus, l'organisme de formation doit remplir le tableau de positionnement des stagiaires⁸ et le renvoyer au responsable pédagogique de Pyramide pour validation.

L'organisme doit aussi s'assurer de la disponibilité des postes de travail sur les sites concernés.

Des échanges réguliers ont lieu entre le responsable pédagogique de la formation et le référent de la formation sur le site central de Pyramide.

La validation doit avoir lieu 2 à 3 semaines avant le début de la formation. Celle-ci ne peut être accordée si le planning de la formation n'est pas saisi sur la plate-forme.

L'action de formation doit obligatoirement faire l'objet d'un recrutement à dimension régionale.

La région valide la répartition des stagiaires sur le territoire selon les critères suivants :

- Le profil des stagiaires doit répondre aux critères d'accès du public au PRFP. Ces critères sont accessibles sur le site www.formation.midipyrenees.fr (Rubrique « Précédentes Consultations CCAP-CCTP). Ils doivent être vérifiés auprès de chaque stagiaire.
- Le nombre de stagiaires doit correspondre au nombre de stagiaires conventionnés par la Région pour la formation. En cas de sous-effectif, l'organisme de formation ne sera conventionné qu'à hauteur du nombre d'heures-stagiaires réalisées.
- La répartition des stagiaires par site doit être de 3 stagiaires au minimum⁹ et 6 maximum¹⁰ sur un Site Pyramide.
- La répartition sur le territoire doit être d'un minimum de 2 Sites Pyramide distants (en dehors de la couronne toulousaine).
- En raison notamment, du présentiel sur Toulouse, ou de la forte demande du territoire régional, certaines formations peuvent ne pas être proposées sur les sites de l'agglomération Toulousaine.
- Un minimum de 80 % des stagiaires conventionnés doivent être inscrits hors couronne toulousaine.

Aucune formation ne sera ouverte sans l'accord de la Région.

4.6 Inscription des stagiaires à la formation

Après avoir reçu la validation par mail par le référent Pyramide de la formation, l'organisme de formation inscrit les stagiaires concernés sur le plate-Forme. Un système de mails automatiques permet aux Sites d'accueil d'être informés en temps réel de l'évolution de ces inscriptions.

Tous les stagiaires sont informés par écrit de l'état de leur candidature (inscrits ou non) dès réception de la validation par la Région.

De même, les organismes de formation sont vivement invités à informer les sites sur la sélection effectuée.

4.7 Procédure administrative

Le suivi des dossiers administratifs inhérent à l'inscription des stagiaires est de la responsabilité de l'organisme de formation.

Un protocole individuel de formation est signé entre l'organisme de formation et le stagiaire. Il permet notamment de connaître les conditions de réalisation de l'action de formation et en particulier : le calendrier, les différentes modalités pédagogiques, la durée estimée nécessaire pour effectuer les travaux ainsi que les modes d'évaluation.

L'élaboration des **dossiers de rémunération** des stagiaires doit faire l'objet d'une action prioritaire dès le démarrage de l'action de formation.

⁸ <http://www.formation.midipyrenees.fr/files/outil-03bis-pos-Qualif.xls>

⁹ Une dérogation d'ouverture à moins de 3 stagiaires sur un site peut être accordée sous certaines conditions.

¹⁰ Ce chiffre peut être revu à la baisse selon le site concerné.

5 Réalisation de l'action de formation

Les obligations liées aux marchés publics de formation professionnelle de la Région Midi Pyrénées et répertoriées dans le CCTP de la consultation sont applicables aux formations Pyramide, depuis la notification du marché jusqu'à la fin de la formation, le bilan final et la saisie des données devenir.

Des dispositions spécifiques au Réseau Pyramide sont toutefois applicables et décrites ci-dessous.

5.1 Au démarrage de l'action

5.1.1 Présentiel ou regroupement

L'organisation d'un présentiel est vivement conseillée

Au cours du présentiel, l'organisme remet au stagiaire, la valise pédagogique contenant toutes les ressources pédagogiques nécessaires à sa formation.

5.1.2 Préformation

Lors de la première journée sur site, l'animateur du site Pyramide met en place une séance obligatoire de formation aux outils de formation à distance de deux heures maximum.

De plus, l'organisme de formation recommande aux personnes ne connaissant pas l'outil informatique, d'effectuer en amont de l'action de formation Pyramide une initiation à la bureautique (chèque bureautique, sensibilisation organisée par les cyberbase...).

5.2 Au cours de l'action

Les formateurs ont la possibilité de diffuser leur formation sur tous les sites Pyramide.

Dans le cas où la diffusion est prévue sur un site qui n'est pas le site central de Toulouse, les formateurs doivent impérativement en informer le site concerné et le site central, au moins 1 semaine à l'avance.

5.2.1 La Téléprésentation

(temps synchrone)

Le formateur doit prévoir son support de présentation et doit être présent dans les locaux du site émetteur (site central Pyramide ou autre site Pyramide) **au moins quinze minutes** avant l'heure de démarrage du cours.

La réunion est ouverte, par le Site Central Pyramide, quelques minutes avant le démarrage du cours.

Cette séquence se déroule **uniquement** sur Site Pyramide.

La téléprésentation permet aussi la diffusion d'applications (ex logiciels) ou le partage de bureau.

5.2.2 La Visioconférence

(temps synchrone)

La connexion à une visioconférence se fait **6 minutes** avant l'heure de démarrage de la séance.

La visioconférence permet l'utilisation de plusieurs outils comme :

- L'ordinateur avec une connexion Internet et la Suite Office 2007.
- Le tableau blanc (Interwrite)
- Le vidéoprojecteur

L'utilisation d'un de ces outils doit être précisée à l'avance à l'animateur de la séance afin d'en garantir le bon fonctionnement.

Pour une meilleure préparation de la séance et en fonction des besoins (réglages potentiels et enregistrements), le formateur doit arriver **quinze minutes** avant l'heure de démarrage.

Cette séance se déroule **uniquement** sur Site Pyramide.

5.2.3 Le Tutorat

(temps synchrone)

Cette modalité pédagogique est une séance synchrone suivie obligatoirement par le stagiaire depuis un site Pyramide. Cette séance dure 2 heures (selon la maquette pédagogique). Le stagiaire travaille via la plate-Forme Régionale et les outils de communication mis à sa disposition.

5.2.4 L'autoformation tutorée

(temps synchrone)

Cette modalité pédagogique est réalisée via la plate-Forme Régionale. Comme pour le tutorat, les stagiaires ont en priorité un poste réservé pour suivre la formation sur site Pyramide. Toutefois, la connexion peut être établie depuis n'importe quel autre point d'accès (domicile, lieu de travail, ou autre lieu d'accès à Internet). Si un stagiaire ne souhaite pas suivre l'autoformation tutorée sur le site Pyramide, il a l'obligation de prévenir le site. La séance dure 3 heures.

5.2.5 L'autoformation simple

(temps asynchrone)

Cette modalité pédagogique est réalisée via la plate-Forme Régionale de Téléformation. La connexion peut être établie depuis n'importe quel point d'accès à Internet (Site Pyramide, domicile, lieu de travail,..)

Dans la perspective où le stagiaire souhaite effectuer son **autoformation sur un Site PYRAMIDE**, il doit prendre rendez-vous avec l'animateur de Site.

5.2.6 Attestations de présence

Les sites disposent de feuilles d'émargement et font émarger les stagiaires pour les séances réalisées sur site. Les séances de visioconférence, téléprésentation, tutorat sont obligatoires sur site. Les séances d'autoformation tutorée et simple sont facultatives.

Si les séances d'autoformation tutorée et simple ne sont pas réalisées sur site Pyramide, l'organisme de formation tient à disposition de la Région les feuilles d'émargement des stagiaires pour ces séances.